

Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Office of the Assistant Deputy Minister Bureau de la sous-ministre adjointe

Indigenous Education and Well-Being

Division

Division de l'éducation autochtone et du

bien-être

315 Front Street West 315, rue Front Ouest Toronto ON M7A 0B8 Toronto (Ontario) M7A 0B8

MEMORANDUM TO: Richard Stubbings

Assistant Deputy Minister, Public Safety Division

Ministry of the Solicitor General

FROM: Denise Dwyer, Assistant Deputy Minister, Indigenous

Education and Well-Being Division

DATE: July 7, 2021

SUBJECT: Release of the Ministry of Education's New Anti-sex

Trafficking Policy Framework for Provincially-Funded

School Boards

I would like to inform you that the Ontario government released a new anti-sex trafficking policy framework for school boards, the <u>Policy/Program Memorandum no.</u>

166: Keeping Students Safe: Policy Framework for School Board Anti-Sex Trafficking Protocols.

The *Keeping Students Safe* policy – the first of its kind for an education sector in Canada – sets a strong foundation for Ontario school boards to build upon to create local anti-sex trafficking protocols. This new policy will ensure every school board has a plan with core components in place to protect students and empower school communities to play a key role in fighting sex trafficking and protecting children and youth from sexual exploitation. A link to the news release can be accessed here.

The policy provides a strong foundation to guide Ontario school boards as they build multi-sector partnerships and collaborate to create community-centered anti-sex trafficking protocols across the province.

School board protocols must include these essential components:

 raising awareness and understanding of sex trafficking, including the urgency and complexity of combating sex trafficking



- response and support procedures for students who are at risk or being sex trafficked, or who may be grooming and recruiting other students
- training for school board employees, educators and administrators and other school staff
- establishing approaches to support accountability and evaluation

School boards are committed to working with parents/guardians, students, and local partners, such as Indigenous organizations and communities, anti-human trafficking committees, survivor led-organizations, community-based service providers, police services and child welfare agencies to develop and implement their protocols.

Depending on the complexity of effort, some school boards may seek to include response to sex-trafficking into existing police-school board protocols. School boards and police services are expected to work together to develop police-school board protocols that ensure a shared understanding of each party's roles, procedures and decision-making authority in preserving and promoting school safety.

The <u>Provincial Model for a Local Police/School Board Protocol</u> identifies the elements to be included in such protocols. It also sets out a school board's responsibilities to:

- notify police of school-related occurrences
- investigate incidents involving suspension or expulsion at the same time that police investigations of those incidents are underway
- contact parents when students are to be interviewed by police

School board employees will also continue to meet their obligations the *Child, Youth and Family Service Act*, 2017, and Policy/Program memorandum 9: Duty to report Children in Need of Protection.

School boards will begin working with community organizations and police services to develop their local protocols, with the goal of having anti-sex trafficking protocols in place in all Ontario school boards in January 2022. Police services can expect outreach from their local school boards for continued partnership and collaboration.

I ask that you please share this information with the policing community. Thank you in advance for your contribution with this collaborative effort to help end sex trafficking of children and youth in Ontario.

If you have any questions, please contact healthy.schools@ontario.ca.

Denise Dwyer Assistant Deputy Minister



Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Office of the Assistant Deputy Minister Bureau de la sous-ministre adjointe

Indigenous Education and Well-Being

Division

Division de l'éducation autochtone et du

bien-être

315 Front Street West 315, rue Front Ouest Toronto ON M7A 0B8 Toronto (Ontario) M7A 0B8

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES: Richard Stubbings

Sous-ministre adjoint, Division de la sécurité publique

Ministère du Solliciteur général

EXPÉDITRICE: Denise Dwyer

Sous-ministre adjointe, Division de l'éducation autochtone et

du bien-être

Ministère de l'Éducation

DATE: le 7 juillet 2021

OBJET: Publication du nouveau Cadre stratégique pour la lutte

contre la traite sexuelle du ministère de l'Éducation à l'intention des conseils scolaires financées par la

province

J'aimerais vous aviser le gouvernement de l'Ontario a publié un nouveau cadre stratégique pour la lutte contre la traite sexuelle à l'intention des conseils scolaires, la <u>Note Politique/Programmes n° 166 : Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle.</u>

Le cadre stratégique Assurer la sécurité des élèves, le tout premier du genre pour un secteur de l'éducation au Canada, établit une base solide sur laquelle des conseils scolaires de l'Ontario pourront s'appuyer pour élaborer des protocoles locaux à l'égard de la lutte contre la traite sexuelle. Cette nouvelle politique permettra de s'assurer que chaque conseil scolaire dispose d'un plan comportant des éléments essentiels pour protéger les élèves et responsabiliser les communautés scolaires afin de jouer un rôle clé dans la lutte contre la traite sexuelle et la protection des enfants et des jeunes contre l'exploitation sexuelle. Un lien vers le communiqué est accessible <u>ici</u>.



Elle constitue une base solide pour orienter les conseils scolaires de l'Ontario dans l'établissement de partenariats entre les secteurs et la collaboration pour créer des protocoles de lutte contre la traite sexuelle axés sur la collectivité dans la province.

Les protocoles des conseils scolaires doivent inclure les éléments essentiels suivants :

- sensibilisation et compréhension de la traite sexuelle, notamment l'urgence et la complexité de lutter contre celle-ci;
- procédures d'intervention et de soutien aux élèves qui sont susceptibles d'être victimes ou qui sont victimes de traite sexuelle, ou qui peuvent conditionner ou recruter d'autres élèves à cet effet;
- formation à l'intention des employés au sein des conseils scolaires, des éducateurs, des administrateurs et des autres membres du personnel de l'école;
- démarches pour soutenir la responsabilisation et l'évaluation.

Les conseils scolaires s'engagent à travailler avec les parents/tuteurs, les élèves et les partenaires locaux, comme des organisations et collectivités autochtones, des comités de lutte contre la traite des personnes, des organismes dirigés par des survivantes et survivants, des fournisseurs de services communautaires, des services de police et des services d'aide sociale à l'enfance pour concevoir leurs protocoles et les mettre en œuvre.

Selon la complexité de l'effort, certains conseils scolaires peuvent chercher à inclure une intervention contre la traite sexuelle dans les protocoles déjà établis entre les services de police et les conseils scolaires. Les conseils scolaires et les services de police sont censés collaborer pour élaborer ensemble des protocoles qui assurent une compréhension commune des rôles, des procédures et du pouvoir décisionnel de chaque partie dans la préservation et la promotion de la sécurité à l'école.

Le <u>Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire</u> décrit les éléments à inclure dans ces protocoles. Il décrit également les responsabilités d'un conseil scolaire, soit :

- aviser la police des incidents liés à l'école
- enquêter sur les incidents impliquant la suspension ou le renvoi pendant que les enquêtes policières sur ces incidents sont en cours
- communiquer avec les parents lorsque les élèves doivent être interrogés par la police

Les employés des conseils scolaires devront aussi continuer à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* et la <u>Note Politique/Programme n° 9 :Obligation de déclarer le besoin de protection</u>.



Les conseils scolaires commenceront à travailler avec les organismes communautaires et les services de police pour élaborer leurs protocoles locaux avec l'objectif d'avoir en place des protocoles de lutte contre la traite sexuelle dans tous les conseils scolaires de l'Ontario d'ici janvier 2022. Les services de police peuvent s'attendre à ce que leurs conseils scolaires locaux communiquent avec eux pour poursuivre leur partenariat et leur collaboration.

Je vous remercie de transmettre ces renseignements aux intervenants de la communauté policière. Je vous remercie à l'avance de votre contribution dans cet effort collaboratif visant à mettre fin à la traite sexuelle des enfants et des jeunes en Ontario.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à ecoles.saines@ontario.ca.

Denise Dwyer

Sous-ministre adjointe